

Procès verbal

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 28 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit du mois d'octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUARTERO Bernard, Maire.

Date de convocation : 22 octobre 2015

PRESENTS : MM CUARTERO - MUNOZ - CASSE - DEYMIER - EYRAUD – REDOULEZ - Mmes BARRIERE - ESPUGNE DARSEES - AGUILLON - CLEMENT - FOURCADE – LERBET -

ABSENTS EXCUSES : M JULLIEN – Mme GENESTE – M DEPLANCHE a donné procuration à M CUARTERO

Secrétaire de séance : M CASSE

Vente Immeuble cadastré section AH 364 – « Galerie marchande »

Suite à la mise en vente de l'immeuble déposée dans une agence à Latresne et la parution de l'annonce sur un site spécialisé, trois personnes intéressées ont visité l'immeuble. Une seule personne habitant Saint Caprais de Bordeaux a fait une proposition à 165 000 € pour y faire des appartements. Elle ne peut faire une offre plus importante vu l'ampleur des travaux. Cet achat ne serait pas conditionné par un prêt bancaire. Messieurs Redoulez et Munoz qui ont visité le bâtiment, trouvent l'offre correcte vu effectivement l'état. Monsieur le Maire précise qu'à première vue, le futur acquéreur ne serait pas contre l'idée de garder le coiffeur sauf pendant les travaux bien entendu. Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et réaliser la vente.

Décisions modificatives prévisions budgétaires

Monsieur le Maire présente les modifications à apporter au budget primitif :
Fonctionnement :

dépenses : article 023 : virement à la section investissement	426 127.70€
(- 25000 €)	
recettes : article 775 : produits cessions immobilières	165 000.00 €
(- 25 000 €)	

Investissement :

dépenses : 2313/66 travaux Ecole (-20 000 €)	20 000 €
2313/81 honoraires architecte travaux Mairie (- 5 000 €)	0€
recettes : 021 virement de la section de fonctionnement (- 25 000 €)	426 127.70 €

Le conseil municipal adopte ces décisions modificatives à l'unanimité.

Prime de fin d'année personnel communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le personnel communal perçoit une prime de fin d'année s'élevant à 750 € net pour les agents titulaires et 325 € net pour les non titulaires.

Il propose de reconduire ces sommes pour 2015.

Madame Clément regrette que cette prime soit systématique et non modulable.

Monsieur le Maire lui répond que cette prime n'est pas l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) qui peut être modulée par rapport au travail, à la compétence et à la manière de servir. Il estime que c'est plus une aide de fin d'année pour les employés tout en rappelant que le salaire d'un employé du public même en fin de carrière est bas par rapport au privé.

Madame Clément regrette également qu'il n'y ait pas de fiche de poste pour chacun et souhaite qu'il y ait des entretiens annuels entre Monsieur le Maire et chacun des employés.

Monsieur Redoulez précise que cela n'incombe pas à Monsieur le Maire mais à la DGS de faire ces entretiens, et qu'ils sont obligatoires depuis la disparition des fiches de notation.

Madame Lerbet espère qu'avec ces fiches de poste chacun saura ce qu'il a à faire.

Des fiches de congés seraient également souhaitables. Monsieur le Maire rappelle que la plupart des employés sont très polyvalents et les fiches de poste peuvent être des pièges. Il rappelle par contre que c'est lui qui fixe le montant de l'IAT par arrêté pour chaque employé, le conseil votant le montant global et les coefficients.

Il fait part également au conseil qu'un des employés du technique part à la retraite fin mars et qu'il ne souhaite pas le remplacer dans ce service mais plutôt embaucher quelqu'un dans le service administratif.

Après ces discussions et après en avoir délibéré le conseil municipal décide de voter la prime par **9 voix pour** : (MM CUARTERO-MUNOZ-CASSE-DEYMIER-EYRAUD-REDOULEZ-Mmes BARRIERE-ESPUGNE DARSESE-DEPLANCHE) et **4 abstentions** : (Mmes CLEMENT-FOURCADE-LERBET-AGUILLON).

Indemnité de gardiennage et d'entretien du relais nautique

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Madame Aloy perçoit une indemnité annuellement pour le gardiennage et l'entretien du relais nautique. Le montant de cette indemnité s'élevait à 600 €net pour 2014.

Monsieur le Maire propose la reconduction pour 2015 de cette indemnité.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition de 600 € pour 2015.

Tours de Garde Elections régionales

Il est procédé aux tours de garde des élections des 6 et 13 décembre 2015.

Questions diverses

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré les responsables du projet de lotissement « Le Petit Chêne » pour voir avec eux si une deuxième entrée pourrait être réalisable. Il se sont rendus sur place et il s'avère que ce n'est pas possible car la sortie se ferait dans une courbe. De plus ils seraient obligés de creuser dans le talus ce qui aggraverait encore la mauvaise visibilité pour sortir.

Monsieur le Maire explique que la route qui est effectivement en très mauvais état sera refaite lorsque les travaux de construction des 19 lots seront finis. Madame Lerbet signale que les gens roulent vite sur ces portions de voie et qu'il est difficile de se croiser. Il faudra peut-être réfléchir à la mettre en sens unique.

La séance est levée à 19 heures 45.